



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 10 juin 2020

Communiqué de presse

Dengue : la Martinique passe en phase épidémique

Stanislas Cazelles, préfet de la Martinique vient de déclencher la phase IV dite « phase épidémique » du programme de surveillance, d'alerte et de gestion des épidémies (PSAGE). Depuis le 11 décembre 2019, la Martinique était en phase 3 de ce programme.

Depuis le mois de novembre 2019, 1 620 cas de dengue ont été biologiquement confirmés en Martinique. 5 cas graves ont été hospitalisés et un décès a été déploré en février 2020. Ce sont 27 communes sur 34 qui sont impactées par le virus à ce stade. Les secteurs les plus touchés sont les communes du sud de la Martinique dont Rivière-Salée, Sainte-Anne, Sainte-Luce, Le Marin et les Trois-Ilets qui témoignent d'une circulation virale quasiment ininterrompue depuis plusieurs mois.

Compte tenu de la persistance d'un nombre élevé de contaminations, et à l'issue du comité de gestion qui a réuni notamment Olivier Coudin, directeur adjoint de l'ARS, Francis Carole, conseiller exécutif à la CTM en charge des affaires sociales, de la santé et de la solidarité, et Dr André Cabié, chef du service des maladies infectieuses et tropicales du CHU, le vendredi 5 juin 2020, Stanislas Cazelles, préfet de la Martinique a décidé de déclencher la phase IV du programme de surveillance, d'alerte et de gestion des épidémies (PSAGE).

Ce passage en phase IV se traduit par un renforcement de la prévention et de la lutte anti-vectorielle autour de trois axes :

- > Une communication amplifiée auprès de l'ensemble de la population (affichage, spots radio et TV, mobilisation des partenaires et réseaux, aéroport ...);
- > Des opérations renforcées de lutte contre les moustiques dans les secteurs les plus touchés :

Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42 -
oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 06-96-23-19-93 –
ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de
L'Etat en Martinique
sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972



> Un renforcement du suivi épidémiologique et de la préparation des structures hospitalières.

Les recommandations de prévention :

> Se protéger individuellement contre les piqûres de moustiques (et en particulier pour les personnes fragiles et les jeunes enfants).

> Éviter la prolifération des moustiques par le contrôle régulier de tous les lieux de reproduction, les gîtes larvaires, qui se trouvent à l'extérieur et à l'intérieur de la maison. En particulier les gouttières et les regards d'eaux pluviales ne devront pas provoquer de stagnation d'eau.

> Supprimer les coupelles de pots à fleurs ou remplacer les par des dessous plats ne permettant pas des stagnations prolongées d'eaux. En prévision du retour prochain des pluies, éliminer ou renverser tous les objets susceptibles d'accumuler des eaux pluviales autour des habitations.

> En cas d'apparition des symptômes : forte fièvre, douleurs articulaires, maux de tête, éviter la prise de médicaments et consulter un médecin.

Propos recueillis lors du comité de gestion du vendredi 5 juin 2020 :

« La population martiniquaise a une forte connaissance des maladies infectieuses et tropicales et elle connaît les gestes de lutte contre les moustiques afin d'éviter la propagation. Il faut les garder en tête et les pratiquer au quotidien. »

Olivier Coudin, directeur adjoint de l'ARS.

« La CTM, à travers les équipes du CEDRE-LAV, reste vigilante et mobilisée face à la dengue. Nos actions seront renforcées sur le terrain pour éviter la prolifération du moustique. »

Francis Carole, conseiller exécutif à la CTM
en charge des affaires sociales, de la santé et de la solidarité.

« Après le Covid-19, c'est la dengue qui nous préoccupe. Face à ces deux épidémies, ce sont les gestes de chacun qui protègent tout le monde. »

Stanislas Cazelles, préfet de la Martinique.

Contacts réservés aux médias :

Oualid SAHTOUT - 06 96 28 34 42 -

oualid.sahtout@martinique.pref.gouv.fr

Ghislaine ANGLIONIN 06-96-23-19-93 –

ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pret.gouv.fr

sur Facebook : @prefet.martinique

sur Twitter : @prefet972

